



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté N° 44 portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés à Sens (Yonne)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral n°23/56 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 1^{er} février 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants:

Vestibules, couloirs et escaliers :

- 1 lanterne, vestibule d'honneur du rez-de-chaussée ;
- 1 lanterne, entrée de la rue, façade ouest, rez-de-chaussée ;
- 1 buste de Marianne par Doriot, plâtre, 77 x 50 x 28 cm, entrée arrière ;
- 2 torchères dans l'escalier d'honneur, fonte et verre, 304 x 61 x 57 cm ;
- 2 vases de Sèvres dans l'escalier d'honneur, 1906, h. 150 cm ;
- 1 lustre dans l'escalier d'honneur ;
- 14 appliques du palier du 1^{er} étage, tôle et verre, 90 x 75 x 45 cm ;
- 1 porte manteaux Thonet, bois, 204 x 110 x 25 cm.

Salle des fêtes :

- 1 plaque de cheminée (Vulcain), fonte, 90 x 97 x 4 cm ;
- 1 buste de Marianne par Dufeu, plâtre ? ;
- 16 appliques (tôle et verre, 83 x 40 cm) ;
- 2 lustres.

Salon d'honneur ou rotonde du premier étage :

- 1 lustre ;
- 6 appliques, tôle et verre, 83 x 40 cm.

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP-10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 69 50 50

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

Salle des mariages :

- 1 plaque de cheminée (Vénus), fonte, 81 x 84 cm ;
- 1 bureau (94 x 249 x 80 cm), 1 estrade (35 x 245 x 140 cm), 1 fauteuil de l'officier de l'état civil (139 x 64 x 54 cm) ;
- 9 chaises, bois et velours, 96 x 48 x 49 cm ;
- 6 fauteuils, bois et velours, 103 x 58 x 54 cm ;
- 2 banquettes, bois et velours, 50 x 43 x 351 cm ;
- 2 banquettes, bois et velours, 50 x 43 x 200 cm ;
- 13 banquettes, bois et velours, 50 x 43 x 233 cm (dont une dans la salle du conseil) ;
- 2 lustres de la salle des mariages.

Salle du conseil :

- 1 plaque de cheminée (armoiries), fonte, 94 x 91 x 7 cm ;
- 1 buste de Marianne par Dufeu, h. 110 cm, plâtre ? ;
- 3 balustrades en bois pour séparer le conseil municipal du public, bois, 84 x 166 x 18 (bas) et 50 (haut) cm ;
- 2 lustres de la salle du conseil et 1 lustre pour la partie du public ;
- 2 tables « grand format », bois, 75 x 65 x 265 cm, situées dans la rotonde du premier étage ;
- 2 tables « quart de rond », bois, 75 x 63 x 293 cm, situées dans la rotonde du premier étage ;
- 8 tables « petit format » de la salle du conseil, bois, dont 2 tables (75 x 65 x 140 cm, dans la salle du conseil), 4 tables (75 x 65 x 115 cm, dans la salle 113), 1 table (75 x 65 x 178 cm, dans la salle 112), 1 table (75 x 65 x 160 cm, dans le secrétariat du Maire) ;
- 2 banquettes du public, bois et velours, 52 x 204 x 44 cm ;
- 1 fauteuil du maire, bois, 141 x 67 x 55 cm (déposé au musée) ;
- 1 buste de Lucien Cornet par Peynot, marbre, 56 x 40 x 28 cm (déposé au musée).

conservés dans l'Hôtel de ville ou en dépôt au musée de Sens (Yonne) et propriétés de la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Sens.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **25 JUIL. 2024**

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

La directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ

